

Strona główna>Wszczęcie postępowania sądowego>Gdzie i jak>**Koszty**

Coûts

Hiszpania

Cette page contient des informations sur le coût des procédures en Espagne.

[Droit de la famille – divorce](#)

[Droit de la famille – garde](#)

[Droit de la famille – pension alimentaire](#)

[Droit commercial – contrats](#)

[Droit commercial – responsabilité](#)

Cadre réglementaire relatif à la rémunération des professionnels de la justice

Avocats

Il n'existe en Espagne qu'une seule catégorie d'avocats, qui sont autorisés à intervenir, une fois qu'ils sont inscrits auprès d'un barreau, dans tous les types de procédures et devant tous les types de cours et de tribunaux.

Les avocats fixent leurs honoraires conformément aux règles «d'orientation» publiées par chaque barreau. Ces règles reposent sur des critères généraux applicables à la préparation des notes d'honoraires, tels que la complexité de l'affaire, la proportionnalité, etc., et elles doivent être respectées par tous les avocats pour l'établissement de ces notes.

Par ailleurs, les normes diffèrent toujours en fonction de l'ordre juridictionnel au sein duquel l'affaire se déroule.

Frais fixes

Frais fixes dans les procédures civiles

Frais fixes supportés par les parties à une procédure civile

L'article 241, paragraphe 1, point 1^{er}, du code de procédure civile (*ley de enjuiciamiento civil*) définit expressément les honoraires des avocats et des avoués pour les cas dans lesquels leur intervention doit être incluse dans la taxation des dépens.

Le code de procédure civile prévoit que les avocats fixent leurs honoraires conformément aux normes réglementaires applicables à leur statut professionnel.

Stade de la procédure civile auquel les frais fixes doivent être acquittés

Le client doit obligatoirement et dans tous les cas payer des honoraires à son avocat et la provision sur honoraires à son avoué. Il en connaît le montant dès le départ, mais ce n'est qu'à l'issue du procès qu'il connaîtra la somme exacte de la note d'honoraires. L'avocat et l'avoué peuvent réclamer leur dû à leur client, y compris par des procédures privilégiées telles que la provision de fonds (au cours de l'instance) ou l'action en paiement d'honoraires (à l'issue du procès).

Dans la pratique, le client avance généralement une somme au début de la procédure, en attendant que soit rendue la conclusion sur les dépens. Si la partie adverse doit supporter les honoraires, l'avocat et l'avoué présentent leurs notes d'honoraires au tribunal et, une fois approuvées, celles-ci sont acquittées par la partie adverse.

La loi n° 10/2012 a introduit l'obligation de verser une taxe sur les procédures judiciaires.

¿Qu'est-ce que la taxe sur les procédures judiciaires?

Il s'agit d'un impôt fixé par l'État dont doivent dans des cas spécifiques s'acquitter les personnes morales, pour pouvoir saisir les tribunaux et faire usage du service public de l'administration de la justice. Sa gestion incombe, en vertu de la loi, au ministère des finances et des administrations publiques. La possibilité d'exiger le paiement de cette taxe a été introduite le 1^{er} avril 2003 et elle est actuellement régie par la loi n° 10/2012 du 20 novembre 2012 relative à certaines taxes dans le domaine de l'administration de la justice et de l'Institut national de toxicologie et de médecine légale. Cette loi a été modifiée à deux reprises, la première fois par le décret-loi royal 3/2013 du 22 février 2013 et la seconde par le décret-loi royal 1/2015 du 27 février 2015. La principale nouveauté de cette seconde modification a été la suppression de la taxe sur les procédures judiciaires pour les personnes physiques devant toutes les juridictions et instances, puisque, depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2012, les personnes physiques étaient également tenues de le faire.

Cas dans lesquels il est obligatoire de s'acquitter de la taxe sur les procédures judiciaires (fait générateur de la taxe)

L'article 1^{er} de la loi n° 10/2012 prévoit que la taxe applicable à l'exercice du pouvoir juridictionnel en matière civile, ainsi qu'en matière de contentieux administratif et de contentieux social, a un caractère étatique et est exigible de la même manière sur l'ensemble du territoire national dans les cas prévus par la présente loi, sans préjudice des taxes et autres impôts que pourraient exiger les communautés autonomes dans l'exercice de leurs compétences financières respectives, lesquels ne peuvent frapper les mêmes faits générateurs.

Par ailleurs, conformément à l'article 2, le fait générateur de la taxe découle de l'exercice du pouvoir juridictionnel consécutif à l'accomplissement des actes de procédure suivants:

- introduction d'un recours dans tout type de procédure ordinaire et d'exécution des titres exécutoires extrajudiciaires dans l'ordre juridictionnel civil, dépôt d'une demande reconventionnelle et introduction d'une demande initiale dans la procédure espagnole d'injonction de payer et dans la procédure européenne d'injonction de payer;
- requête de concordat à l'initiative des créanciers et demande incidente dans les procédures d'insolvabilité;
- introduction d'un recours devant une juridiction administrative;
- introduction d'un recours extraordinaire pour vice de procédure en matière civile;
- introduction d'un recours en appel contre un arrêt et d'un pourvoi en cassation devant une juridiction de l'ordre civil ou administratif;
- introduction d'un appel («*suplicación*») ou d'un pourvoi en cassation devant une juridiction sociale;
- opposition à l'exécution de titres judiciaires.

¿Quelles sont les personnes tenues de payer la taxe sur les procédures judiciaires?

L'article 3 prévoit que l'assujéti à la taxe est la personne qui provoque l'exercice du pouvoir juridictionnel et réalise le fait générateur.

Aux fins du paragraphe précédent, on considérera comme un fait générateur unique un acte introductif d'instance qui cumule plusieurs demandes principales qui ne sont pas formées au même titre. Dans ce cas, pour calculer le montant de la taxe, on additionne les montants de chacune des demandes cumulées.

Le paiement de la taxe peut être effectué par le représentant en justice ou par l'avocat, agissant au nom et pour le compte de l'assujetti, notamment lorsque ce dernier ne réside pas en Espagne, et sans qu'il soit tenu de se procurer, préalablement à l'auto-liquidation de la taxe, un numéro d'identification fiscal. La responsabilité fiscale de l'avoué ou de l'avocat ne saurait être engagée au titre dudit paiement.

Cas d'exonération de la taxe:

Exonérations objectives:

dépôt des demandes et des recours dans les procédures spécifiques établies pour la protection des droits fondamentaux et des libertés publiques, ainsi que dans celles visant les actes de l'administration électorale;

demandes de mise en insolvabilité volontaire à l'initiative d'un débiteur;

présentation des demandes initiales dans les procédures d'injonction de payer et des demandes de jugement oral pour les actions en paiement dont la valeur ne dépasse pas deux mille euros. Dans ces procédures, cette exonération ne s'applique pas lorsque la demande en justice est fondée sur un document considéré comme un titre exécutoire extrajudiciaire conformément aux dispositions de l'article 517 de la loi n° 1/2000 du 7 janvier relative au code civil;

introduction des recours devant les juridictions administratives en cas de rejet implicite de l'administration ou d'absence de réaction de cette dernière;

introduction d'une requête en exécution des décisions rendues par les *Juntas Arbitrales de Consumo* (instances arbitrales pour les litiges en matière de consommation);

actions introduites par les liquidateurs eu égard à la masse des créances, moyennant l'obtention de l'autorisation préalable du juge du tribunal de commerce; procédures de partage judiciaire des biens, sauf en cas d'opposition ou de différend concernant l'inclusion ou l'exclusion de certains biens, la taxe devenant exigible par le jugement oral à concurrence du montant considéré ou de celui qui découle, pour la partie qui s'y oppose, de la contestation du document de partage successoral, et si les deux parties s'y opposent, à concurrence du montant qui leur incombe respectivement.

Exonérations subjectives:

les personnes physiques;

les personnes morales auxquelles a été reconnu le droit à l'aide juridique gratuite et qui apportent la preuve qu'elles remplissent les conditions auxquelles la réglementation subordonne le bénéfice de celle-ci;

le ministère public;

l'administration générale de l'État, les administrations des communautés autonomes, les entités locales et les organismes publics qui dépendent de celles-ci; les *Cortes Generales* (parlement espagnol) et les assemblées législatives des communautés autonomes.

Frais fixes dans les procédures pénales

Frais fixes supportés par les parties à une procédure pénale

Cette matière est régie par le code de procédure pénale.

Toute personne à qui l'on attribue un acte punissable peut exercer ses droits de la défense, en intervenant dans la procédure, quelle qu'elle soit, à partir du moment où elle en aura eu connaissance, aura fait l'objet d'une détention ou de toute autre mesure conservatoire ou que des poursuites auront été décidées à son encontre, aux fins desquelles elle sera informée de ces droits.

Pour exercer ceux-ci, les personnes intéressées doivent être représentées par un avoué (*procurador*) et défendues par un avocat (*letrado*), qui seront désignés d'office si elles ne les choisissent pas elles-mêmes et qu'elles en demandent l'assistance et, dans tous les cas, si elles n'ont pas la capacité juridique de le faire.

Toutes les parties à un procès auxquelles le bénéfice de l'aide juridique gratuite n'a pas été reconnu doivent s'acquitter des droits des avoués qui les représentent, des honoraires des avocats qui les défendent, des honoraires des experts qui comparaissent à leur demande et des indemnités des témoins qu'ils présentent, si ces experts et témoins, au moment de leur déposition, ont présenté une demande à cette fin et que celle-ci a été acceptée par la cour ou par le tribunal.

Les parties ne peuvent pas être obligées de s'acquitter des autres frais de justice pendant la procédure, ni à l'issue de celle-ci, à moins qu'elles n'y soient condamnées.

L'avoué désigné par les parties à une affaire et ayant accepté de les représenter doit payer les honoraires des avocats auxquels ont fait appel les clients pour leur défense.

Les parties auxquelles est reconnu le droit à l'aide juridique gratuite peuvent, quoi qu'il en soit, faire appel à l'avocat et à l'avoué de leur choix; cependant, dans ce cas, elles doivent s'acquitter des droits et honoraires y afférents, conformément aux dispositions qui s'appliquent aux personnes auxquelles ce droit n'est pas reconnu, à moins que les professionnels librement choisis renoncent à percevoir des honoraires ou des droits en vertu des dispositions de l'article 27 de la loi relative à l'aide juridique gratuite.

Stade de la procédure pénale auquel les frais fixes doivent être acquittés

Le client doit, dans tous les cas, s'acquitter des notes d'honoraires établies à l'issue de la procédure. Une avance de paiement n'est pas exigée lorsque l'avocat est commis d'office, car celui-ci agit habituellement dans le cadre de la justice gratuite.

Il convient de prendre en compte le recours très généralisé aux avocats commis d'office. Par conséquent, si le droit à la justice gratuite a été reconnu au client, ce dernier n'a pas à payer la note d'honoraires. C'est l'État qui s'en charge sauf si la situation financière du client s'améliore dans les trois ans (la plupart du temps, les clients ne paient jamais).

Informations que doivent fournir les représentants légaux

Droits et obligations des parties

L'avoué, en tant que représentant de la partie, est tenu d'informer le client de tous les actes et démarches accomplis.

L'avocat et l'avoué ont tous deux l'obligation d'informer le client chaque fois que la demande leur en est faite.

Frais

¿Où puis-je trouver des informations sur les frais en Espagne?

Il n'existe pas de site internet spécifique fournissant des informations sur les coûts des procédures judiciaires en Espagne. Néanmoins, il existe des sites internet, tels que ceux des barreaux d'avocats, qui renseignent sur les honoraires de leurs membres.

¿Dans quelles langues puis-je obtenir des informations sur les frais en Espagne?

Les informations sont généralement fournies en espagnol. Certaines figurent également dans les langues officielles des communautés autonomes.

Par ailleurs, certains sites fournissent des informations en anglais.

Où trouver des informations sur la médiation?

Le registre des médiateurs et des institutions de médiation a un caractère public et informatif et est créé sous la forme d'une base de données informatisée accessible gratuitement sur le site web du ministère de la justice. Il a pour objet de faciliter l'accès des citoyens à ce mode de règlement des litiges grâce à la publicité des médiateurs professionnels et des institutions de médiation.

Moteurs de recherche d'accès:

<https://remediabuscador.mjusticia.gob.es/remediabuscador/RegistroMediador>

<https://remediabuscador.mjusticia.gob.es/remediabuscador/RegistroInstitucion>

Médiation

La médiation désigne un mode de règlement des différends, quelle qu'en soit la dénomination, lorsque deux ou plusieurs parties tentent volontairement de parvenir elles-mêmes à un accord avec l'intervention d'un médiateur.

Médiateur

Les médiateurs peuvent être des personnes physiques exerçant pleinement leurs droits civils, à condition que la législation à laquelle ils peuvent être soumis dans l'exercice de leur profession ne s'y oppose pas.

Une personne morale ayant recours à la médiation, qu'il s'agisse d'une société professionnelle ou de toute autre société prévue par la loi, doit désigner une personne physique qui remplit les conditions prévues par la loi.

Exigences relatives à la qualité de médiateur

Le médiateur est titulaire d'un diplôme universitaire officiel ou d'une formation professionnelle supérieure et possède une formation spécifique pour la pratique de la médiation, qui est acquise au moyen d'un ou de plusieurs cours spécifiques dispensés par des institutions dûment accréditées, valable pour l'exercice de l'activité de médiateur dans n'importe quelle partie du territoire national.

Le médiateur souscrit une assurance ou une garantie équivalente couvrant la responsabilité civile résultant de son action dans les litiges qui le concernent.

Médiateur en matière d'insolvabilité

Une personne physique qui, parce qu'elle remplit les conditions requises pour exercer la fonction de médiateur et que l'article 27, paragraphe 1, de la loi sur l'insolvabilité exige pour être un liquidateur dans une procédure d'insolvabilité, peut être désignée en tant que telle par les notaires ou les greffiers de commerce dans les conventions de paiement extrajudiciaire visées au titre X de la loi 22/2003 du 9 juillet 2003 relative à l'insolvabilité. Les médiateurs d'insolvabilité peuvent également être des personnes morales à condition qu'ils agissent dans le cadre d'une médiation en insolvabilité par l'intermédiaire d'une personne physique remplissant les conditions susmentionnées.

Institution de médiation

Les institutions de médiation comprennent des organismes publics ou privés, espagnols ou étrangers, ainsi que des organismes de droit public ayant pour objet de promouvoir la médiation, de faciliter l'accès à la médiation et son administration, y compris la nomination de médiateurs, et d'assurer la transparence dans la désignation de la médiation. Si son objet inclut également l'arbitrage, ils prennent des mesures pour assurer la séparation entre les deux activités.

L'institution de médiation ne peut pas fournir directement le service de médiation, ni intervenir dans les conditions prévues par la loi.

Taxe sur la valeur ajoutée

¿Comment cette information est-elle fournie?

L'Agence espagnole de l'administration fiscale fournit cette information sur son [site internet](#).

¿Quels sont les taux en vigueur?

L'Agence espagnole de l'administration fiscale fournit ces informations sur son [site internet](#).

L'aide juridique gratuite

De quoi s'agit-il?

Au sens de l'article 119 de la Constitution espagnole, l'aide juridique gratuite est un dispositif en faveur des personnes qui apportent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources économiques. Ce dispositif leur permet de bénéficier de diverses prestations, essentiellement l'exonération du paiement des honoraires des avocats et des avoués, des frais d'expertise, des cautions, etc.

Le droit à l'aide juridique gratuite comprend, dans les grandes lignes, les prestations suivantes:

conseil et orientation gratuits préalablement à l'ouverture de la procédure;

assistance d'un avocat aux personnes arrêtées ou incarcérées;

défense par un avocat et représentation par un avoué gratuites au cours de la procédure judiciaire;

insertion gratuite, au cours du procès, des annonces ou avis dont la loi exige la publication dans des journaux officiels;

exonération de la caution à verser pour l'introduction d'un recours;

assistance gratuite d'experts lors de la procédure;

obtention gratuite de copies, témoignages, actes notariés;

réduction de 80 % des droits applicables à certaines démarches notariales;

réduction de 80 % des droits applicables à certaines démarches liées aux registres de la propriété et du commerce.

En outre, et uniquement pour les litiges transfrontières, d'autres droits ont été ajoutés (à la suite de la révision de la loi n° 16/2005 du 18 juillet relative à l'aide juridique gratuite en vue de l'adapter à la directive 2003/8/CE):

services d'interprétation;

traduction de documents;

frais de déplacement si la partie doit comparaître en personne;

défense par un avocat et représentation par un avoué même lorsque cela n'est pas nécessaire, dans le cas où la juridiction l'ordonne afin de garantir l'égalité des parties.

Qui peut en bénéficier?

En général, cette aide peut être demandée par tout citoyen qui est partie à une procédure judiciaire ou souhaite en engager une, quelle qu'elle soit, et qui apporte la preuve que ses ressources économiques sont insuffisantes pour lui permettre d'agir en justice.

L'insuffisance économique est reconnue aux personnes physiques qui déclarent que leurs revenus et ressources, calculés annuellement sur la base de tous les paramètres et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenus à effets multiples (*Indicador Público de Renta de Efectos Múltiples*, IPREM) en vigueur au moment de la demande.

Aux fins de cette reconnaissance, les personnes physiques doivent attester d'une base imposable à l'impôt sur les sociétés inférieure à un montant équivalent au triple de l'IPREM calculé sur l'année.

Dans tous les cas, d'autres signes extérieurs illustrant la capacité réelle économique du demandeur seront pris en considération.

Il existe des exceptions pour les personnes physiques en situation d'invalidité et/ou se trouvant dans des situations familiales spécifiques, en vertu desquelles peuvent être dépassés les plafonds de revenus susmentionnés. [en application de la vingt-huitième disposition additionnelle de la loi sur le budget général de l'État (LPG) pour 2009, l'IPREM s'élevait, lors du calcul de 2009, à 7 381,33 euros par an].

Concrètement, les personnes ci-dessous peuvent bénéficier de l'aide juridique gratuite:

les citoyens espagnols, les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne et les étrangers résidant en Espagne qui apportent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources pour agir en justice;

les entités administratives et services communs de la sécurité sociale;

les personnes morales ci-dessous, si elles apportent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources pour agir en justice:

les associations d'utilité publique;

les fondations inscrites dans le registre administratif correspondant.

Dans l'ordre juridictionnel social: les travailleurs et les bénéficiaires du système de sécurité sociale.

Dans l'ordre juridictionnel pénal: tous les citoyens, y compris étrangers, ont le droit à l'assistance d'un avocat, à la défense et à la représentation gratuites, dès lors qu'ils apportent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources pour agir en justice et ce, même lorsqu'ils ne résident pas légalement sur le territoire espagnol.

Dans l'ordre administratif: les citoyens étrangers qui apportent la preuve de l'insuffisance de leurs ressources pour agir en justice, même s'ils ne résident pas légalement sur le territoire espagnol, ont le droit à l'assistance d'un avocat, à la défense et à la représentation gratuites, pour toutes les procédures relatives à leur demande d'asile et à la loi sur les étrangers (y compris dans le cadre des recours administratifs préalables).

Informations supplémentaires

Conditions d'obtention de l'aide juridique gratuite

Personnes physiques

Les ressources et revenus économiques calculés annuellement en fonction de tous les paramètres et par ménage ne doivent pas dépasser le double de l'IPREM en vigueur au moment de l'introduction de la demande.

Si elles dépassent le double de l'IPREM, les ressources ne doivent pas dépasser le quadruple de l'IPREM, auquel cas il revient à la Commission de l'aide juridique gratuite de décider d'octroyer ce droit exceptionnellement au demandeur, compte tenu de sa situation familiale, du nombre d'enfants ou de parents à charge, de son état de santé, d'une éventuelle invalidité, de ses obligations économiques, des coûts liés à l'engagement de la procédure ou d'autres circonstances et, dans tous les cas, si le demandeur est l'un des ascendants d'une famille nombreuse de catégorie spéciale.

Ces personnes doivent plaider en défense de leurs droits et intérêts propres.

Personnes morales

Être une association déclarée d'utilité publique ou une fondation inscrite dans le registre administratif correspondant.

Leur base imposable à l'impôt sur les sociétés doit être inférieure à un montant équivalent au triple de l'IPREM calculé sur l'année.

Avec l'entrée en vigueur de la loi organique n° 1/2004 relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre, les femmes victimes de ce type de violence peuvent bénéficier de l'assistance immédiate et complète d'un avocat, non seulement dans tous les types de procédures judiciaires, mais aussi dans les procédures administratives (y compris, par conséquent, les enquêtes policières) générées par des faits de violence à caractère sexiste, jusqu'à l'exécution complète de la peine, sans devoir préalablement demander l'aide juridique gratuite. Cela signifie qu'une demande incidente de reconnaissance du droit à cette aide ne pourra jamais faire obstacle aux droits de la défense et au droit à une protection juridictionnelle effective, laquelle doit être apportée à la victime indépendamment du fait que la demande de gratuité n'ait pas été présentée, bien qu'il soit évidemment entendu que cette gratuité sera uniquement offerte dans le cas où, a posteriori et au cours même de la procédure judiciaire, la partie intéressée atteste qu'elle remplit effectivement les conditions fixées pour la reconnaissance de ce droit par la réglementation générale que constituent la loi relative à l'aide juridique gratuite et son règlement. Cette loi a été modifiée en ce sens par la sixième disposition finale de la L.O. n° 1/2004 du 28 décembre 2004 relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre.

¿Quand la partie qui succombe doit-elle supporter les dépens de l'instance?

En matière civile, le code de procédure civile traite de la condamnation aux dépens aux articles 394 à 398.

Dans les procédures ordinaires, les dépens de la première instance incombent à la partie dont toutes les prétentions ont été rejetées, sauf si la juridiction estime, et argumente en ce sens, que l'affaire présentait des doutes sérieux en fait ou en droit.

Si l'acceptation ou le rejet des prétentions est partiel, chaque partie paie ses propres dépens et la moitié des dépens communs, à moins qu'il n'existe de bonnes raisons de les imposer à l'une des parties dans le cas où sa demande serait considérée comme téméraire.

Lorsque les dépens sont imposés à la partie perdante, celle-ci ne peut être tenue de payer, sur la somme correspondant à la rémunération d'avocats ou d'autres professions non soumises à un tarif des frais ou honoraires, qu'un montant total n'excédant pas le tiers du montant sur lequel porte le litige, pour chacune des parties au litige ayant obtenu une telle décision en leur faveur; à cette fin uniquement, les prétentions qui n'auront pas pu être estimées s'élèveront à 18 000 euros, sauf si, en raison de la complexité de l'affaire, la juridiction en dispose autrement.

Les dispositions susmentionnées ne seront pas appliquées si la juridiction juge téméraire la demande de la partie condamnée aux dépens.

Lorsque la partie condamnée aux dépens bénéficie du droit à l'aide juridique gratuite, elle ne doit payer que les frais entraînés par la défense de la partie adverse, dans les cas expressément indiqués dans la loi relative à l'aide juridique gratuite.

En aucun cas le ministère public ne saurait supporter les dépens des procès dans lesquels il intervient en tant que partie.

Honoraires des experts

Les spécialistes qui interviennent dans les procédures sont appelés experts (*peritos*). Il existe un registre des experts judiciaires (*registro de peritos judiciales*) dans chaque cour supérieure de justice.

L'article 241, paragraphe 1, point 4°, du code de procédure civile définit comme un élément spécifique à inclure dans la taxation des dépens les «droits des experts et autres paiements en faveur des personnes intervenues dans la procédure». Cet article fait référence aux dépenses occasionnées par les personnes qui, n'étant pas parties au procès, ont encouru des frais pour y participer afin de fournir un service.

L'article 243 du code de procédure civile prévoit que, dans tous les types de procès et instances, la taxation des dépens est pratiquée par le greffier de la juridiction saisie du procès ou du recours. Ne sont pas inclus dans la taxation les droits correspondant aux écrits et démarches qui s'avèreraient inutiles, superflus ou non autorisés par la loi, ni les éléments des minutes qui ne sont pas détaillés ou qui renvoient à des honoraires n'ayant pas été versés lors du procès.

Le greffier réduit le montant des honoraires des avocats et autres professionnels non soumis à un tarif des frais ou honoraires, lorsque les honoraires réclamés dépassent le plafond fixé à un tiers de la valeur du litige et que la demande de la partie condamnée aux dépens n'a pas été jugée téméraire. Sont également exclus les dépens relatifs à des démarches ou à des demandes incidentes dans le cadre desquelles a été condamnée expressément la partie en faveur de laquelle est prononcée, dans l'affaire au principal, la décision sur les dépens.

Honoraires des interprètes et des traducteurs

Il n'existe pas de tarif officiel applicable aux services de traducteurs et interprètes assermentés. Les interprètes assermentés fixent librement les honoraires qu'ils perçoivent pour leurs prestations, mais ils sont tenus de communiquer les tarifs qu'ils appliquent au bureau d'interprétation et à la sous-délégation correspondante du gouvernement. Cette information doit être communiquée chaque année au mois de janvier.

Dernière mise à jour: 17/01/2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 1 – droit de la famille - divorce - Espagne

Dans la présente étude de cas relative au droit de la famille et en particulier au divorce, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demandant le divorce au sujet des frais de justice dans les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: un couple se marie. Par la suite, les époux se séparent et conviennent de divorcer.

Cas B – Situation transnationale: deux ressortissants d'un même État membre (État membre A) se marient. Le mariage est célébré dans l'État membre A. Par la suite, les époux partent vivre et travailler dans un autre État membre (État membre B), dans lequel ils établissent leur résidence. Peu après, le couple se sépare; la femme retourne dans l'État membre A, tandis que le mari reste dans l'État membre B. Le couple convient de divorcer. Dès son retour dans l'État membre A, la femme introduit une demande de divorce auprès d'une juridiction de l'État membre B.

Frais en Espagne**Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges**

Étude de cas	Juridiction			Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Cette option est-elle possible pour ce type de cas?	Frais
Cas A	Frais initiaux – Provisions versées à l'avocat et à l'avoué, sauf si la partie bénéficie de l'aide juridique gratuite (réglementée par la loi n° 1 /1996 relative à l'aide juridique gratuite). Le divorce par consentement mutuel est l'une des situations exemptées de la taxe judiciaire; en revanche, si le divorce est contentieux, la taxe est exigible, sauf si les mesures sollicitées concernent exclusivement des mineurs.	Il s'agit des frais de procédure généraux. Ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions sont rejetées (principe de la partie perdante), sauf si le cas présente de sérieux doutes en fait ou en droit (article 394, paragraphe 1, du code de procédure civile). Si l'acceptation ou le rejet est partiel(le), chaque partie supporte ses propres frais et la moitié des frais communs. Le principe de la partie perdante (article 394, paragraphe 2, du code de procédure civile) s'applique en cas de divorce contentieux.	Frais liés aux experts et à l'obtention de copies, de témoignages, d'actes notariés ou extraits de registres publics.	Identiques à ceux de la première instance.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	En Espagne, la médiation est prévue dans le cadre des affaires familiales, les compétences y afférentes revenant aux communautés autonomes.	En principe, les communautés autonomes ont prévu la médiation à titre gratuit.
	Frais initiaux – Provisions versées à l'avocat et à l'avoué, sauf si la partie bénéficie de l'aide juridique gratuite (réglementée par la loi n° 1 /1996 relative à l'	Il s'agit des frais de procédure généraux. Ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions sont rejetées (article 394, paragraphe 1, du code de	Offres de preuves, élaboration de la convention de divorce.	La partie qui introduit un recours devra verser un acompte, sauf si elle bénéficie de l'aide juridique gratuite.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	En Espagne, la médiation est prévue dans le cadre des affaires familiales, les compétences y afférentes revenant aux communautés autonomes.	Montants versés aux professionnels qui interviennent dans la procédure.

Cas B	aide juridique gratuite). Le divorce par consentement mutuel est l'une des situations exemptées de la taxe judiciaire; en revanche, si le divorce est contentieux, la taxe est exigible, sauf si les mesures sollicitées concernent exclusivement des mineurs.	procédure civile) dans le cas d'un divorce contentieux.						
-------	---	---	--	--	--	--	--	--

Honoraires des avocats, des administrateurs judiciaires et des experts

Étude de cas	Avocats		Administrateurs judiciaires			Experts	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Intervention obligatoire?	Frais
Cas A	Les parties doivent être assistées par un avocat ou représentées par un avoué (article 750 du code de procédure civile).	Une provision sur honoraires doit être versée à l'avocat et à l'avoué et, le cas échéant, la partie perdante devra supporter les dépens à l'issue de la procédure (si celle-ci est contentieuse).	Les parties ne sont pas représentées.	Pas de frais.	Pas de frais.	Ils n'interviennent généralement pas, du fait de la nature de cette procédure.	Pas de frais.
Cas B	Les parties doivent être assistées par un avocat ou représentées par un avoué (article 75 du code de procédure civile).	Une provision sur honoraires doit être versée à l'avocat et à l'avoué et, le cas échéant, la partie perdante devra supporter les dépens à l'issue de la procédure (si celle-ci est contentieuse).	Les parties ne sont pas représentées.	Pas de frais.	Pas de frais.	Ils n'interviennent généralement pas, du fait de la nature de cette procédure.	Pas de frais.

Frais liés aux témoins, provisions ou garanties et autres frais

Étude de cas	Indemnisation des témoins		Provisions		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Ce dispositif existe-t-il et quand et comment y a-t-on recours?	Frais	Description	Frais
Cas A	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Une partie est incluse dans le paiement des dépens.	Aucun versement préalable n'est demandé.	Pas de frais.	Attestations du registre civil, certificats de mariage ou attestant l'existence d'enfants, documents attestant du droit du ou des conjoints (article 777, paragraphe 2, du code de procédure civile).	Ceux exigibles.
	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation		Aucun versement préalable n'est demandé.		Attestations du registre civil, certificats de mariage	

Cas B	liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Une partie est incluse dans le paiement des dépens.		Pas de frais.	ou attestant l'existence d'enfants, documents attestant du droit du ou des conjoints (article 777, paragraphe 2, du code de procédure civile).	Ceux exigibles.
-------	---	---	--	---------------	--	-----------------

Coût de l'aide juridique gratuite et autres remboursements

Étude de cas	Aide juridique gratuite			Remboursements
	Quand et à quelles conditions est-elle octroyée?	Quand est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?
Cas A	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).		On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques peuvent démontrer que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM) en vigueur au moment de la demande.	Elle doit s'en tenir à l'accord conclu avec son avocat, le cas échéant.
Cas B	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).		On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques peuvent démontrer que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM) en vigueur au moment de la demande.	Elle doit s'en tenir à l'accord conclu avec son avocat, le cas échéant.

Frais d'interprétation et de traduction

Étude de cas	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif
Cas A				
Cas B	Tous les documents publics ou privés étrangers dont la traduction est nécessaire en vertu des conditions légales établies (traduction par un traducteur assermenté officiellement reconnu).	Les traducteurs fixent eux-mêmes leurs tarifs.	Interprètes pour la procédure, si nécessaire.	Les interprètes fixent eux-mêmes leurs tarifs.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 2 – droit de la famille – garde des enfants - Espagne

Dans la présente étude de cas relative au droit de la famille et en particulier à la garde des enfants, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demandant le divorce au sujet des frais de justice dans les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble sans être mariées pendant plusieurs années. Par la suite, elles se séparent, lorsque leur enfant a trois ans. Une juridiction accorde par jugement la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. La mère intente une action en justice pour limiter le droit de visite accordé au père.

Cas B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble sans être mariées dans un État membre (État membre B) pendant plusieurs années. Elles ont eu un enfant, mais se sont séparées immédiatement après la naissance de celui-ci. Une juridiction de l'État membre B accorde par jugement le droit de garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père. Le jugement les y autorisant, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), tandis que le père reste dans l'État membre B. Quelques années plus tard, la mère intente une action en justice dans l'État membre A pour faire changer le droit de visite du père.

Frais en Espagne

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Cas pratique	Juridiction		Appels	Autres modes de résolution des litiges
	Frais initiaux	Frais généraux	Frais initiaux	Cette option est-elle possible dans ce type de cas?

Cas A	Frais initiaux – versement de provisions sur honoraires à l'avocat et à l'avoué, sauf si la partie bénéficie de l'aide juridique gratuite (réglementée par la loi n° 1/1996 relative à l'aide juridique gratuite). Si la procédure concerne exclusivement le droit de garde des enfants, la taxe n'est pas exigible (article 4, paragraphe 1, de la loi n°10/2012)	Il s'agit des frais de procédure généraux. Ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions ont été rejetées (article 349, paragraphe 1, du code de procédure civile), après taxation appropriée des dépens.	La partie qui introduit un recours doit verser un acompte, sauf si elle bénéficie de l'aide juridique gratuite (quinzième disposition additionnelle de la loi organique relative au pouvoir judiciaire, LOPJ). Si la procédure concerne exclusivement le droit de garde des enfants, la taxe n'est pas exigible (article 4, paragraphe 1, de la loi n°10/2012)	Les parties ont la possibilité de convenir d'un autre régime de visites. Celui-ci doit être consigné dans la convention de divorce, qui sera soumise pour avis au ministère public et pour approbation à l'autorité judiciaire. Les parties, d'un commun accord, pourront demander une suspension et avoir recours à une médiation, conformément à la loi n° 5/2012 du 6 juillet 2012. Les services de médiation peuvent être contactés via le portail de l'administration de la justice. La médiation intra-judiciaire par les organes judiciaires est gratuite.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Honoraires des avocats, des administrateurs judiciaires et des experts

Cas pratique	Avocats		Administrateurs judiciaires			Experts
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Intervention obligatoire?
Cas A	Les parties doivent être assistées par un avocat ou représentées par un avoué (article 75 du code de procédure civile). Si elles y consentent mutuellement, elles peuvent faire appel au même avocat et au même avoué.	Une provision sur honoraires doit être versée à l'avocat et à l'avoué et, le cas échéant, la partie perdante doit supporter les dépens à l'issue de la procédure (si celle-ci est contentieuse).	Les parties ne sont pas représentées.	Pas de frais.	Pas de frais.	L'intervention de certains spécialistes (psychologues) peut s'avérer nécessaire. Dans ce cas, les frais reviennent à la partie qui en fait la proposition, sauf s'il s'agit du service psycho-social associé au tribunal.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais d'indemnisation des témoins, provisions ou garanties et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Dépôts		Autres frais
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Cela existe-t-il et quand et comment est-ce mis en œuvre?	Frais	Description
Cas A	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Une partie est incluse dans le paiement des dépens.	Aucun versement préalable n'est demandé.	Pas de frais.	Certificats du registre civil correspondants, tels que les certificats de naissance (actuellement gratuits) ou autres documents attestant des droits, en fonction des frais applicables.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Coût de l'aide juridique gratuite et autres remboursements

Cas pratique	Aide juridique gratuite		Remboursements	
	Quand et à quelles conditions l'aide s'applique-t-elle?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Existe-t-il des cas dans lesquels les dépenses encourues pour l'aide juridique sont remboursées à l'organisme qui l'a apportée?
	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques	On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques démontrent que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la	Elle doit s'en tenir à l'accord conclu avec son avocat, le cas échéant. Dans le cas contraire, les frais sont imputés, sauf exception, à la partie dont toutes les	

Cas A	ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).	rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM), en vigueur au moment de la demande.	prétentions ont été rejetées (conformément à l'article 394 du code de procédure civile). Les frais remboursables sont la note d'honoraires de l'avocat, pour autant que celle-ci ne dépasse pas le tiers du montant du litige, ainsi que les droits des avoués et, le cas échéant, les autres droits, sur la base de la taxation des dépens.	
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais d'interprétation et de traduction

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif
Cas B	Tous les documents publics ou privés étrangers dont la traduction est nécessaire en vertu des conditions légales existantes (traduction par un traducteur assermenté officiellement reconnu).	Les tarifs des interprètes peuvent varier.	Interprètes requis, le cas échéant, pour la procédure, c'est-à-dire lorsqu'une personne qui ne connaît pas la langue utilisée est interrogée ou fait une déposition, ou qu'il faut lui signifier un jugement. Si la juridiction fait elle-même appel à l'interprète, aucun paiement n'est requis. Toute personne connaissant la langue dont il s'agit peut être mandatée comme interprète, sous réserve qu'elle s'engage sous serment ou par déclaration sur l'honneur à traduire fidèlement. Dans les autres cas, les tarifs des interprètes sont variables.	

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 3 – droit de la famille – pension alimentaire - Espagne

Dans la présente étude de cas relative au droit de la famille et en particulier à la pension alimentaire, il a été demandé aux États membres de conseiller la partie demandant le divorce au sujet des frais de justice dans les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: deux personnes ont vécu ensemble sans être mariées pendant plusieurs années. Lorsqu'elles se séparent, leur enfant a trois ans. Une juridiction accorde par jugement la garde de l'enfant à la mère. Le seul point litigieux en suspens porte sur le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour contribuer à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice sur ce point.

Cas B – Situation transnationale du point de vue d'un avocat exerçant dans l'État membre A: deux personnes ont vécu ensemble sans être mariées dans un État membre (État membre B), ont un enfant de trois ans. Ils se séparent. Une juridiction de l'État membre B accorde par jugement la garde de l'enfant à la mère. Avec le consentement du père, la mère et l'enfant partent vivre dans un autre État membre (État membre A), où ils établissent leur résidence.

Un point litigieux reste en suspens. Il porte sur le montant de la pension alimentaire due à la mère par le père pour contribuer à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. La mère intente une action en justice sur ce point dans l'État membre A.

Frais en Espagne

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Cas pratique	Juridiction			Appels			Autres modes de résolution des litiges	
	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Cette option est-elle possible dans ce type de cas?	Frais
	Frais initiaux – provisions versées à l'avocat et à l'avoué, sauf si la partie bénéficie de l'aide juridique gratuite (réglementée par la loi n° 1/1996 relative à l'aide juridique gratuite).	Il s'agit des frais de procédure généraux. En cas de divorce contentieux, ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions sont rejetées (article 394, paragraphe 1, du code de procédure civile). En matière de famille, selon la	Offres de preuves, élaboration de la convention de divorce. Si l'une des parties propose une expertise, elle doit s'acquitter des frais y afférents. Le montant de la convention de divorce (en cas de	La partie qui introduit un recours doit effectuer un versement anticipé, sauf si elle bénéficie de l'aide juridique gratuite.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Les parties peuvent s'accorder sur la rédaction d'une convention de divorce dans laquelle elles fixent de façon volontaire le montant de la pension alimentaire. Cette convention est soumise pour avis au ministère public et pour approbation à l'autorité judiciaire.	Honoraires versés aux professionnels intervenant dans la procédure de négociation.

Cas A		jurisprudence constante, aucune partie n'est condamnée aux dépens, mais ceux-ci sont divisés en deux, chacune des parties supportant uniquement ses propres dépens. Cela n'exclut pas, dans certains cas, de voir condamnée aux dépens la partie dont les prétentions ont été rejetées. Si l'acceptation des prétentions est partielle, chaque partie supporte uniquement ses propres dépens. Si la procédure concerne exclusivement le versement de la pension alimentaire en faveur du mineur, la taxe n'est pas exigible (article 4, paragraphe 1, de la loi n° 10/2012).	consentement mutuel) est habituellement compris dans le total des honoraires dus à l'avocat.					
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Honoraires des avocats, des administrateurs judiciaires et des experts

Cas pratique	Avocats		Administrateurs judiciaires			Experts	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Intervention obligatoire?	Frais
Cas A	Les parties doivent être assistées par un avocat ou représentées par un avoué (article 75 du code de procédure civile). Si elles y consentent mutuellement, elles peuvent faire appel au même avocat et au même avoué.	Une provision sur honoraires doit être versée à l'avocat et à l'avoué et, le cas échéant, la partie perdante doit supporter les dépens à l'issue de la procédure (si celle-ci est contentieuse).	Les parties ne sont pas représentées. Ils n'interviennent pas dans cette procédure.	Pas de frais.	Pas de frais.	Ils n'interviennent généralement pas, du fait de la nature de cette procédure.	Pas de frais. Si l'une des parties propose une expertise, elle doit s'acquitter des frais y afférents, sauf s'il s'agit du service psycho-social associé au tribunal.
	Les parties doivent être assistées par un avocat ou représentées par un	Une provision sur honoraires doit être versée à l'avocat et	Les parties ne sont pas représentées.	Pas de frais.	Pas de frais.		Pas de frais. Si l'une des parties

Cas B	avoué (article 75 du code de procédure civile). Si elles y consentent mutuellement, elles peuvent faire appel au même avocat et au même avoué.	à l'avoué et, le cas échéant, la partie perdante devra supporter les dépens à l'issue de la procédure (si celle-ci est contentieuse).	Il n'y en a pas dans cette procédure.			Ils n'interviennent généralement pas, du fait de la nature de cette procédure.	propose une expertise, les frais d'expert devront être acquittés, sauf s'il s'agit du service psycho-social associé au tribunal.
-------	---	---	---------------------------------------	--	--	--	--

Frais d'indemnisation des témoins, provisions ou garanties et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Provisions		Autres frais	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Cela existe-t-il et quand et comment est-ce mis en œuvre?	Frais	Description	Frais
Cas A	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Une partie est incluse dans le paiement des dépens.	Aucun versement préalable n'est demandé.	Pas de frais.	Extraits certifiés du registre civil, certificats de mariage ou attestant l'existence d'enfants, documents attestant des droits. Ils sont actuellement gratuits (article 777, paragraphe 2, du code de procédure civile).	Frais exigibles.
Cas B	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Une partie est incluse dans le paiement des dépens.	Aucune provision n'est demandée.	Pas de frais.	Certifications du registre civil, certificats de mariage ou attestant l'existence d'enfants, documents attestant des droits. Ils sont actuellement gratuits (article 777, paragraphe 2, du code de procédure civile).	Frais exigibles.

Coût de l'aide juridique gratuite et autres remboursements

Cas pratique	Aide juridique gratuite			Remboursements
	Quand et à quelles conditions l'aide s'applique-t-elle?	À quelles conditions l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?
Cas A	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).		On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques démontrent que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM), en vigueur au moment de la demande. L'IPREM est un indice de référence utilisé en Espagne pour l'octroi d'aides, de bourses, de subventions et d'allocations de chômage, entre autres. Il est possible de le calculer via la page http://www.iprem.com.es .	Oui, si la partie adverse est condamnée aux dépens.
Cas B	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).		On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques démontrent que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM), en vigueur au moment de la demande.	Oui, si la partie adverse est condamnée aux dépens.

			L'IPREM est un indice de référence utilisé en Espagne pour l'octroi d'aides, de bourses, de subventions et d'allocations de chômage, entre autres. Il est possible de le calculer via la page http://www.iprem.com.es .	
--	--	--	---	--

Frais d'interprétation et de traduction

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif
Cas A				
Cas B	Tous les documents publics ou privés étrangers dont la traduction est nécessaire en vertu des conditions légales existantes (traduction par un traducteur assermenté officiellement reconnu).	Les traducteurs fixent eux-mêmes leurs tarifs.	Interprètes requis, le cas échéant, pour la procédure	Les interprètes fixent eux-mêmes leurs tarifs. Si la juridiction fait elle-même appel à l'interprète, aucun paiement n'est requis.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 4 – droit commercial – contrat - Espagne

Dans la présente étude de cas relative au droit commercial et en particulier aux contrats, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur sur les frais de justice dans les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: une société a livré des marchandises pour un montant de 20 000 EUR. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu.

Le vendeur décide d'intenter une action en justice pour obtenir le paiement intégral du prix.

Cas B – Situation transnationale: une société dont le siège social est situé dans l'État membre B livre des marchandises pour un montant de 20 000 EUR à un acheteur situé dans l'État membre A. Le contrat est soumis à la législation de l'État membre B, dans la langue duquel il est rédigé. Le vendeur n'a pas été payé parce que l'acheteur situé dans l'État membre A considère que les marchandises ne correspondent pas à ce qui avait été convenu. Le vendeur décide d'intenter une action en justice dans l'État membre A pour obtenir le paiement intégral du prix prévu par le contrat signé avec l'acheteur.

Frais en Espagne

Frais afférents aux instances, aux appels et aux autres modes de résolution des litiges

Cas pratique	Juridiction			Appels			Autres modes de rés
	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Cette option est-elle possible dans ce type de cas?
	En principe, s'il est fait recours à la procédure d'injonction de payer visée aux articles 812 et suivants du code de procédure civile, l'assistance d'un avocat n'est pas nécessaire pour la présentation de la première lettre de réclamation de la créance, quel que soit le montant de la somme réclamée. S'il est fait recours à la procédure ordinaire, l'intervention de l'avocat et de l'avoué est nécessaire si le montant dépasse 2 000 EUR. En cas d'opposition du débiteur dans le cadre de la procédure d'injonction de payer, l'intervention de l'avocat et de l'avoué est nécessaire si le	Il s'agit des frais de procédure généraux. Ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions sont rejetées (article 394, paragraphe 1, du code de procédure civile).	Offres de preuves. Indemnisation des témoins. Avis d'experts.	Si le débiteur ne s'oppose pas, la procédure n'implique que très peu de frais. S'il s'oppose, les règles générales sont appliquées, ce qui signifie que la partie qui introduit le recours doit payer une taxe et effectuer un versement préalable, sauf si elle bénéficie de l'aide juridique gratuite.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Les parties ont la possibilité de conclure un accord de paiement concernant le montant, sans l'intervention d'un tiers, qui doit être homologué par le juge, ou par une médiation, même si la procédure a déjà commencé. La loi n° 5/2012 du 6 juillet 2012 relative à la médiation en matière civile et commerciale transpose dans le droit espagnol la directive 2008/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008. Elle fixe des règles minimales pour l'exercice de la médiation, sans préjudice des dispositions approuvées par les

Cas A	montant dépasse celui défini par le code de procédure civile (actuellement 2 000 EUR). Il convient également de s'acquitter du paiement d'une taxe en fonction du type de procédure et du montant réclamé, lorsque ce dernier dépasse 2 000 EUR, sauf si le débiteur a droit à l'aide juridique gratuite (réglementée par la loi n° 1/1996 relative à l'aide juridique gratuite).						Communautés autonomes. Elle permet au juge d'informer les parties, lors de l'audience préliminaire, de la possibilité de recourir à la médiation pour tenter de trouver une solution au conflit. La juridiction peut même, compte tenu de l'objet du conflit, inviter les parties à tenter de trouver un accord mettant fin à la procédure; elle peut également autoriser les parties à demander la suspension de la procédure conformément à l'article 19, paragraphe 4, du code de procédure civile, afin d'entamer une médiation ou un arbitrage.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Honoraires des avocats, des administrateurs judiciaires et des experts

Cas pratique	Avocats		Administrateurs judiciaires			Experts	
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais	La représentation est-elle obligatoire?	Frais antérieurs à la décision de justice	Frais postérieurs à la décision de justice	Intervention obligatoire?	Frais
Cas A	Pas de frais en cas de recours à la procédure d'injonction de payer, sauf opposition. En cas de recours à la procédure ordinaire, ou d'injonction de payer avec opposition, les frais doivent être acquittés lorsque le montant réclamé dépasse 2 000 EUR. Dans ces cas, les parties doivent être assistées par un avocat et représentées par un avoué (article 31 du code de procédure civile).	Variables en fonction du montant du litige et des démarches procédurales entraînées.	Les parties ne sont pas représentées.			Non, mais il est recommandé de faire appel à des experts dans certains cas, rémunérés par la partie qui en prend l'initiative.	Varie en fonction de la portée finale de l'expertise
Cas B	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent			Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais liés aux témoins, provisions ou garanties et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Provisions	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Cela existe-t-il et quand et comment est-ce mis en œuvre?	Frais
		Le montant est fixé par le greffier, compte tenu de la demande du témoin (frais de		

Cas A	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).	déplacement, subsistance, etc.), pour autant qu'elle soit accompagnée des pièces justificatives requises.	Aucun versement préalable n'est demandé. Un versement n'est demandé que pour les recours contre certaines décisions.	Varie en fonction de décision contestée, entre 25 et 50 EUR.
Cas B	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent	

Coût de l'aide juridique gratuite et autres remboursements

Cas pratique	Aide juridique gratuite			Remboursements			
	Quand et à quelles conditions l'aide s'applique-t-elle?	À quelles conditions l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?	Quand et à quelles conditions l'aide s'applique-t-elle?	À quelles conditions l'aide est-elle totale?	Conditions?
Cas A	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, expert, etc.).	Actuellement, c'est la Commission d'aide juridique compétente qui fixe les prestations couvertes par l'aide juridique gratuite. Elle peut être demandée pour l'une des prestations prévues par la loi uniquement (par exemple, pour éviter de payer le droit de greffe).	On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques démontrent que leurs ressources et revenus, calculés sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM), en vigueur au moment de la demande.	En général, une part importante ou l'intégralité de la note d'honoraires de l'avocat, pour autant que celle-ci ne dépasse pas le tiers du montant du litige; peuvent lui être remboursés également, sur la base de la taxation des dépens, les droits et provisions en faveur de l'avoué et les honoraires des experts (selon le cas).	Lorsque la partie est condamnée aux dépens (article 394 du code de procédure civile) et en fonction de la taxation des dépens par le greffier.		Condamnation aux dépens de la partie adverse.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais d'interprétation et de traduction

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?		Frais approximatifs	Frais approximatifs
Cas A	Lorsque des documents sont présentés dans une langue autre que le castillan (ou, le cas échéant, dans la langue de la Communauté autonome où se déroule la procédure), la traduction doit être fournie. Elle peut avoir été réalisée en privé; dans ce cas, si l'une des parties la conteste pour sa fidélité et son exactitude en exposant les motifs des divergences, le greffier ordonne, pour la partie de la traduction du document qui fait controverse, la traduction officielle aux frais de celui qui l'aurait présentée, mais si elle s'avère être		Varient en fonction de l'objet de la traduction.	Lorsqu'une personne doit intervenir dans la procédure pour être interrogée, faire une déposition ou qu'il faut lui signifier personnellement une décision et qu'elle ne connaît pas le castillan, ni, le cas échéant, la langue officielle de la Communauté autonome

	identique à celle effectuée en privé, les frais sont imputables à la partie contestataire.		dans laquelle se déroule la procédure, toute personne connaissant la langue dont il s'agit peut être mandatée comme interprète, sous réserve qu'elle s'engage sous serment ou par déclaration sur l'honneur à traduire fidèlement.	
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Étude de cas n° 5 – droit commercial –responsabilité - Espagne

Dans la présente étude de cas relative au droit commercial et en particulier à la responsabilité, il a été demandé aux États membres de conseiller le vendeur sur les dépens de l'instance dans les situations suivantes:

Cas A – Situation nationale: un fabricant d'équipements de chauffage livre un appareil de chauffage à un installateur. Celui-ci revend l'appareil à un client qui souhaite en équiper sa maison (et l'installe). Peu de temps après, un incendie se déclare dans la maison. Chacun des intervenants (le fabricant d'appareils de chauffage, l'installateur, le client final) est assuré. L'origine de l'incendie est contestée. Aucun des acteurs ne veut indemniser le client.

Le client décide de déposer plainte contre le fabricant, l'installateur et les compagnies d'assurances, afin d'obtenir réparation intégrale.

Cas B – Situation transnationale: un fabricant d'équipements de chauffage établi dans l'État membre B livre un appareil de chauffage à un installateur situé dans l'État membre C. L'installateur revend l'appareil à un client qui souhaite en équiper sa maison dans l'État membre A (et l'installe). Peu de temps après, un incendie se déclare dans la maison. Chacune des parties (le fabricant d'appareils de chauffage, l'installateur, le client final) est assurée auprès d'une compagnie d'assurances dans son propre État membre. L'origine de l'incendie est contestée. Aucun des acteurs ne veut indemniser le client.

Le client décide de porter plainte dans l'État membre A contre le fabricant, l'installateur, et la compagnie d'assurances de l'État membre A, afin d'obtenir réparation intégrale.

Frais en Espagne

Frais afférents aux instances, aux appels et au aux autres modes de résolution des litiges

Cas pratique	Juridiction			Appels			Autres modes de résolution des litiges
	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Frais initiaux	Frais généraux	Autres frais	Cette option est-elle possible dans ce type de cas?
Cas A	Frais initiaux - Versement d'une provision à l'avocat et à l'avoué, et paiement d'une taxe en fonction du type de procédure et du montant réclamé, lorsque ce dernier dépasse 2 000 EUR, sauf si le bénéfice de l'aide juridique gratuite est accordé (celle-ci est réglementée par la loi n° 1 /1996 relative à l'aide juridique gratuite).	Il s'agit des frais de procédure généraux. Ils sont imposés à la partie dont toutes les prétentions sont rejetées (article 394, paragraphe 1, du code de procédure civile).	- offres de preuves; - indemnisation des témoins; - avis d'experts.	La partie qui introduit un recours doit effectuer un versement anticipé, sauf si elle bénéficie de l'aide juridique gratuite.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Le même critère que pour la première instance est appliqué.	Les parties ont la possibilité de conclure un accord de paiement concernant le montant, sans l'intervention d'un tiers, qui doit être homologué par le juge, ou bien en recourant à une médiation, même si la procédure a déjà commencé.
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Honoraires des avocats, des administrateurs judiciaires et des experts

Cas pratique	Avocats		Administrateurs judiciaires	Experts
	La représentation est-elle obligatoire?	Frais	La représentation est-elle obligatoire?	Intervention obligatoire?
Cas A	Lorsque le montant dépasse 2 000 EUR, les parties doivent être assistées par un avocat et représentées par un	Variables en fonction du montant du litige et des démarches	Les parties ne sont pas représentées.	Non, mais il est recommandé de faire appel à des experts (estimation des dommages), dont les frais sont payés par la partie qui en prend l'initiative.

	avoué (article 31 du code de procédure civile).	procédurales engagées.		
Cas B	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais liés aux témoins, provisions ou garanties et autres frais

Cas pratique	Indemnisation des témoins		Provisions	
	Les témoins sont-ils indemnisés?	Frais	Cela existe-t-il et quand et comment est-ce mis en œuvre?	
Cas A	Les témoins sont en droit d'obtenir de la partie qui les a sollicités une indemnisation liée à leur comparution (article 375, paragraphe 1, du code de procédure civile).		Aucun versement préalable n'est demandé.	
Cas B	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent	

Coût de l'aide juridique gratuite et autres remboursements

Cas pratique	Aide juridique gratuite			Remboursements
	Quand et à quelles conditions l'aide s'applique-t-elle?	À quelles conditions l'aide est-elle totale?	Conditions?	La partie gagnante peut-elle obtenir le remboursement des frais de procédure?
Cas A	L'aide est destinée aux personnes qui peuvent démontrer que leurs ressources économiques ne leur permettent pas d'ester en justice (avocat, avoué, etc.).		On estime que les ressources économiques sont insuffisantes lorsque les personnes physiques démontrent que leurs ressources et revenus, calculés sur l'année sur la base de toutes les composantes de la rémunération et par ménage, ne dépassent pas le double de l'indicateur public de revenu à effets multiples (<i>indicador público de renta de efectos múltiples</i> , IPREM), en vigueur au moment de la demande.	Elle doit s'en tenir à l'accord conclu avec son avocat, le cas échéant. En général, une part importante ou l'intégralité de la note d'honoraires de l'avocat, pour autant que celle-ci ne dépasse pas le tiers du montant du litige; peuvent lui être remboursés également, sur la base de la taxation des dépens, les droits et provisions en faveur de l'avoué et les honoraires des experts (selon le cas).
Cas B	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent	Identiques au cas précédent

Frais d'interprétation et de traduction

Cas pratique	Traduction		Interprétation	
	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif	Quand et à quelles conditions est-elle nécessaire?	Coût approximatif
Cas A	Lorsque des documents sont présentés dans une langue autre que le castillan (ou, le cas échéant, dans la langue de la Communauté autonome où se déroule la procédure), la traduction doit être fournie. Elle peut avoir été réalisée en privé et, dans ce cas, si l'une des parties en conteste la fidélité et l'exactitude en exposant les motifs des divergences, le greffier ordonne que la partie du document dont la traduction est litigieuse fasse l'objet d'une traduction officielle aux frais de celui qui l'aurait présentée; si cette dernière s'avère être identique à celle effectuée en privé, les frais sont imputables à la partie contestataire.	Variables.	Lorsqu'une personne doit intervenir dans la procédure pour être interrogée, faire une déposition ou qu'il faut lui signifier personnellement une décision et qu'elle ne connaît pas le castillan, ni, le cas échéant, la langue coofficielle de la Communauté autonome dans laquelle se déroule la procédure, toute personne connaissant la langue dont il s'agit peut être mandatée comme interprète, sous réserve qu'elle s'engage sous serment ou par déclaration sur l'honneur à traduire fidèlement.	
Cas B	Identiques au cas précédent		Identiques au cas précédent	Difficilement déterminables a priori.

Dernière mise à jour: 08/11/2019

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.